



# AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE

N° 01228 /ANACIM/DG

**Le Directeur général,**

Dakar, le **14 MAI 2020**

**OBJET :** Mise en demeure de faire cesser l'annonce de la date de reprise des vols de la compagnie Air France sur Dakar.

**Madame la Directrice régionale,**

Il m'est donné de constater dans la presse en ligne l'annonce de la reprise des vols par la compagnie Air France vers Dakar à compter du 16 juin 2020, à raison de quatre (04) fréquences par semaine alors qu'aucune requête dans ce sens n'est à ce jour adressée à l'Autorité de l'Aviation civile du Sénégal qui, en conséquence ne vous a délivré aucune autorisation y afférente.

Aussi, je rappelle que l'espace aérien du Sénégal demeure fermé aux vols commerciaux jusqu'au 31 mai 2020 et sa réouverture n'est pas encore décidée par les Autorités sénégalaises.

Par conséquent, je vous mets en demeure de confirmer l'authenticité de cette annonce, le cas échéant prendre les diligences idoines pour son retrait.

Enfin, je vous demande de vous conformer à la procédure habituelle de validation des programmes de vols des compagnies aériennes par l'Autorité de l'Aviation civile et de vous abstenir de proclamer une date de reprise des vols commerciaux sur Dakar tant que le Sénégal n'aura pas annoncé officiellement la réouverture de son espace aérien aux vols internationaux commerciaux.

Je vous prie de croire, **Madame la Directrice régionale**, à l'assurance de ma considération distinguée.



**Maguëye Marame NDAO**

**A**

**Madame Laure DAYNIÉ**  
**Directrice régionale de la compagnie**  
**AIR France-KLM - Sénégal**  
47, avenue Hassan II BP 142 DAKAR-Sénégal  
**DAKAR**

**Ampliation** : MTTA « ATCR »